



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Mesdames et Messieurs les personnels enseignants  
et d'éducation du second degré

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

Besançon, le 28 août 2017

### Objet : Rentrée scolaire 2017

Les inspecteurs du second degré souhaitent à chacune et chacun une excellente rentrée. Par la présente, ils vous font part de ce qui guidera leur action.

Les priorités académiques définies par Monsieur le Recteur feront l'objet d'une attention particulière de la part des corps d'inspection. Ces derniers veilleront notamment à obtenir l'engagement des personnels pour assurer à tous les usagers des établissements scolaires un cadre de vie sécurisé, agréable et propice aux apprentissages.

La croyance en l'éducabilité de tous les élèves est un principe essentiel et indéfectible pour mener chacun vers sa réussite. Notre action commune, au sein d'une École bienveillante et exigeante, a donc l'impérieux devoir de prévenir et de bannir toute forme de discrimination, tout stéréotype. La lutte contre le décrochage scolaire, ainsi que l'attention aux plus fragiles et aux plus démunis, sont des préoccupations qui doivent être quotidiennes. C'est notamment en s'appuyant sur la transmission des valeurs de la République, qui est du ressort de chaque acteur de notre institution, que nous pourrions atteindre ces objectifs.

La mise en œuvre de la réforme de la scolarité obligatoire se poursuit et contribue à garantir un parcours personnalisé de réussite à tous les élèves grâce à des pratiques pédagogiques et à des modalités d'enseignement variées et adaptées. Les arrêtés du 16 juin 2017 (BOEN du 22 juin 2017) et du 10 août 2017 (JORF du 18 août 2017) offrent plus de liberté dans la mise en œuvre des enseignements pratiques interdisciplinaires et de l'accompagnement personnalisé. Vous êtes encouragés à poursuivre la réflexion et le travail que vous avez engagés avec conviction, individuellement et collectivement, en conservant tout le sens et toute la pertinence des actions entreprises. Les quatre parcours éducatifs mis en place durant la scolarité d'un élève constituent des leviers à s'approprier pour soutenir les apprentissages, dans le cadre d'un travail en équipe et au service de la réussite de chacun.

La cohérence et la continuité du parcours de l'élève passent aussi par une meilleure articulation entre l'école et le collège, entre le collège et le lycée, entre le lycée et l'enseignement supérieur ou la vie active. La mise en place du cycle 3 et la liaison Bac. professionnel – STS, au cœur de l'expérimentation menée dans la région académique, ont d'ores et déjà des effets très probants. Les liaisons collège – lycée, SEGPA – CAP et Bac. technologique – IUT, méritent également toute notre vigilance.

L'évaluation des élèves et l'usage du numérique dans une volonté de plus-value pédagogique seront des champs d'observation importants pour les inspecteurs. Les formations initiale et continue, l'accompagnement individuel et collectif des personnels seront des moments privilégiés pour nourrir la réflexion des différents acteurs de l'éducation et favoriseront la convergence des efforts de tous.

Nous vous souhaitons, à toutes et tous, une année scolaire riche en satisfactions professionnelles.

Pour le collège des IA-IPR  
Le doyen,



Nicolas MAGNIN

Pour le collège des IEN ET-EG-IO,  
Le doyen,



Fabrice PEYROT

10 rue de la Convention  
25030 Besançon  
cedex

Mél.  
nicolas.magnin@ac-besancon.fr  
fabrice.peyrot@ac-besancon.fr

Mél. secrétariat  
ce.ipr@ac-besancon.fr  
ce.i.en.eteg@ac-besancon.fr

Téléphone  
03 81 65 49 33  
03 81 65 74 51